

## Forum des femmes politiques arabes : L'autre moitié du développement



25 Janvier 2009 .P04.

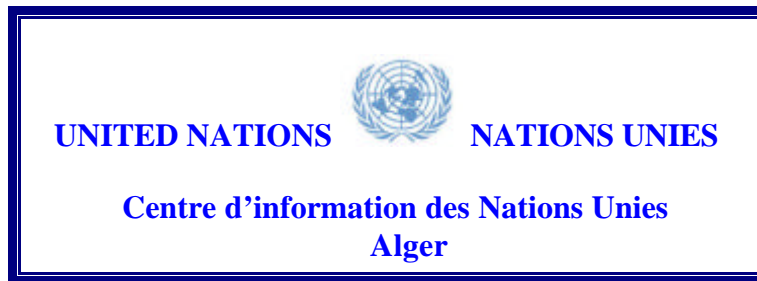
Vers une meilleure présence de la femme arabe dans la vie politique.

Les travaux du forum des femmes politiques arabes ont débuté hier, à Alger avec la participation de femmes parlementaires de plusieurs pays arabes et de représentants de l'Union interparlementaire (UIP). Co-organisée par le Parlement algérien et le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), cette rencontre se penchera, deux jours durant, sur plusieurs thèmes liés à la participation de la femme dans la vie politique, la présentation des expériences arabes dans ce domaine, ainsi que l'expérience européenne en matière de notion législative et sociale.

Le Parlement, en tant que lieu où se définissent les grandes orientations du pays, où se reflètent les vues et les intérêts de la société pour façonner l'avenir social, économique et politique de la collectivité nationale dans ses différentes représentations, est pour deux jours, hier et aujourd'hui, un espace de dialogues, de concertation et d'échanges d'expériences entre les parlementaires algériennes, arabes et d'autres pays européens, les chercheurs, les juristes et des politiques. Le but est de mieux cerner la problématique des femmes politiques pour comprendre les changements qui s'opèrent et les évolutions de ces trente dernières années pour aider à lever les obstacles qui entravent le véritable partenariat entre les deux membres de la société au niveau des sphères de la législation et du politique et dans la prise de décisions de la chose publique.

Les droits des femmes, leur accès à la représentation dans les sphères de prise de décision, l'amélioration de leur participation dans les institutions, leur contribution dans la promotion de la démocratisation de la société et globalement les droits politiques des femmes et leurs chances d'accès à la représentation dans les assemblées élues sont quelques-uns des thèmes du «Forum des femmes politiques arabes», dont les travaux ont été ouverts hier matin par le président du Conseil de la nation, Abdelkader Bensalah, en présence de plusieurs femmes parlementaires représentant des Parlements de pays arabes, africains et européens membres de l'UIP.

Dans son allocution, le président du Conseil de la nation, Abdelkader Bensalah, a admis la faiblesse de la représentation féminine au sein des institutions politiques et des centres de décision, considérant cet état de fait comme une réalité mondiale sur



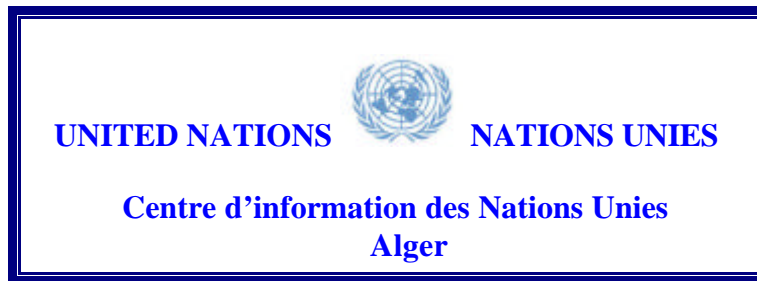
laquelle il faut insister. Il a également noté la différence notable qui existe dans la région arabe en soulignant que les pays arabes ne peuvent aspirer au progrès escompté tant que le champ de la participation politique n'est pas élargi à toutes les citoyennes et à tous les citoyens sans discrimination aucune. Abdelkader Bensalah a poursuivi que les sociétés arabes ne peuvent réaliser le développement équilibré qu'à la seule condition de lutter contre la discrimination existant entre l'homme et la femme, indiquant que la participation de la femme à la vie politique est devenue, aujourd'hui, une nécessité impérieuse imposée par la réalité du développement et dictée par le besoin de la préservation de la voie démocratique que les pays œuvrent à réaliser.

Structurés en thèmes, les travaux de la première journée ont été marqués par d'intéressantes interventions où les concepts ont été éprouvés à la réalité des chiffres en matière de résultats, compte tenu des responsabilités, des obstacles visibles et des poids culturels qui commandent à l'accès des femmes en politique. Articulés en séances de travail avec débats, les travaux se penchent sur des études de cas, des comparaisons des expériences entre certains pays. L'Algérie, la Tunisie, la Jordanie, l'Egypte ou le Rwanda seront analysées en comparaison de l'expérience européenne et de l'évolution du contexte juridique.

### **L'adoption de l'article 31 bis de la Constitution révisée affiche la volonté de promouvoir la participation de la femme algérienne en politique**

Les participants au forum des femmes politiques arabes, chacun selon l'angle de son approche plaidée pour une meilleure présence politique de la femme arabe, estimant la participation comme une nécessité et une priorité pour lever le vent du changement.

Aussi, le représentant de l'Union interparlementaire (UIP), Martin Chungong, qui considère la participation des femmes en politique partie prenante des préoccupations d'une grande majorité de pays à travers le monde, soutient que la promotion de cette participation est, aujourd'hui, plus qu'une nécessité, une priorité pour tout l'équilibre du fonctionnement politique, soucieux des attentes et des intérêts de l'ensemble des composantes d'une société. Le représentant de l'UIP, qui a situé à 9% seulement la représentation féminine au sein des Parlements dans le Monde arabe, l'a qualifié de modeste estimant que si cette situation constitue un important progrès au cours de ces dernières années, elle est loin de refléter la volonté politique engagée. Il est clair aujourd'hui, indiquera-t-il encore, que la situation change et évolue dans de nombreux pays, citant le cas de l'Algérie, où il s'est particulièrement réjoui de la récente adoption dans le cadre de la révision de la Constitution d'un

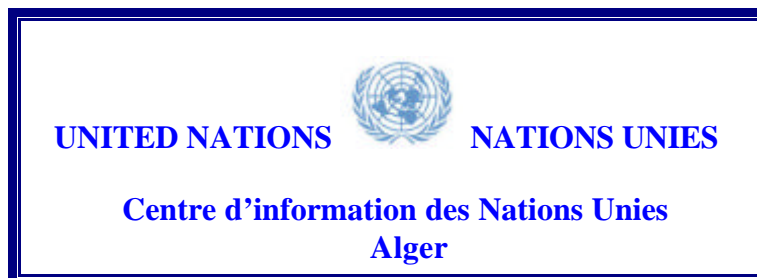


amendement portant sur la promotion de la participation de la femme algérienne à la vie politique. Car, selon ses propos, ce développement est extrêmement positif puisqu'il ouvre la porte à de plus grandes avancées. Martin Chungong a, par ailleurs, émis le vœu de voir les participants à ce forum adopter des stratégies et des pistes de réflexion pour la mise en œuvre d'instruments et de mécanismes concrets à même de promouvoir la participation des femmes en politique et atteindre les objectifs fixés par la nouvelle Constitution algérienne.

La résidente représentante du PNUD en Algérie, Ayshanie Medagangoda-Labé, a précisé que l'importance de l'égalité des droits entre hommes et femmes en politique et dans la vie publique, est garantie par l'article 7 de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, que l'Algérie a ratifié en 1996. Pour rappel, l'article 8 de cette même convention spécifie la participation des femmes aux travaux d'organisations internationales.

La représentante du PNUD a relevé aussi que l'Algérie s'attache, aujourd'hui, à asseoir une meilleure représentation des femmes en politique, précisant que cette volonté s'est traduite par l'ajout de l'article 31 bis.

Cet article stipule que l'Etat œuvre à la promotion des droits politiques de la femme en augmentant ses chances d'accès à la représentation dans les assemblées élues. S'arrêtant aux échanges et partenariat entre l'Algérie et le PNUD, la représentante indiquera que l'appui du PNUD au Parlement algérien dans le domaine de la représentation des femmes à la vie politique remonte à l'année 2000, relevant que depuis cette date, le partenariat Algérie-PNUD pour une meilleure représentativité féminine en politique peut être érigé en exemple, car ayant déjà donné beaucoup de résultats. Evoquant la tenue de ce forum, elle a affirmé qu'il va permettre de faire le point sur l'état actuel de la participation des femmes à la vie politique et favoriser l'échange d'expériences autour du rôle des partis politiques et des mécanismes susceptibles d'encourager la participation des femmes dans la sphère politique. D'autre part, elle a exprimé sa satisfaction devant cette initiative qui marque la volonté de l'Algérie, sous la conduite du Président de la République, Abdelaziz Bouteflika, d'œuvrer pour l'égalité des femmes et des hommes et le renforcement de la participation des femmes à la vie politique. Elle a avoué avec émotion que les femmes algériennes demeurent un symbole de lutte et je m'incline respectueusement devant leur héroïsme et leur courage. Pour sa part, Fatma-Zohra Saï, chercheur à l'université d'Alger, a dans une communication intitulée «La représentation des femmes au Parlement algérien et auprès des partis politiques» estimé que les femmes ne peuvent s'impliquer dans la vie politique que si elles parviennent à acquérir une autonomie personnelle, à se dégager des tâches domestiques et à réaliser un partage des obligations et des responsabilités. Elle a



attribué, dans ce sens, la faible présence des femmes dans les espaces politiques à leur refus ou leur réticence à s'investir dans la vie politique, soulignant que les partis politiques peuvent contribuer à renverser la tendance en adoptant des mesures susceptibles de changer le cours des événements.

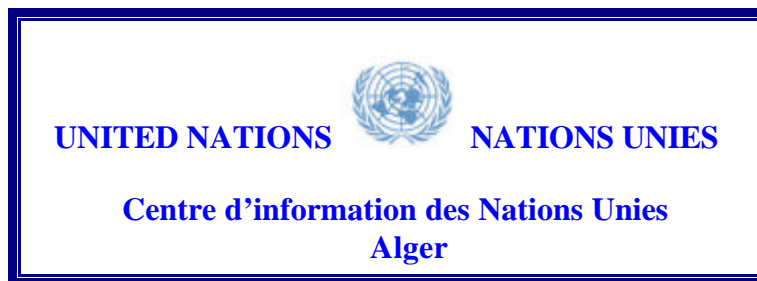
Organisée en collaboration avec le PNUD et le Parlement algérien, la rencontre se penchera, deux jours durant, sur plusieurs thèmes liés à la participation de la femme dans la vie politique, la présentation des expériences arabes dans ce domaine, ainsi que l'expérience européenne en matière de notion législative et sociale. Elle sera sanctionnée aujourd'hui par des recommandations devant consolider le positionnement de la femme dans la carte politique des pays arabes et approfondir la vision et le rôle de sa participation politique.

Les travaux se poursuivront ce matin consacrés à la lecture des recommandations.

### **Art 31 bis de la Constitution**

L'Etat œuvre à la promotion des droits politiques de la femme en augmentant ses chances d'accès à la représentation dans les assemblées élues.

Les modalités d'application de cet article sont fixées par la loi organique.

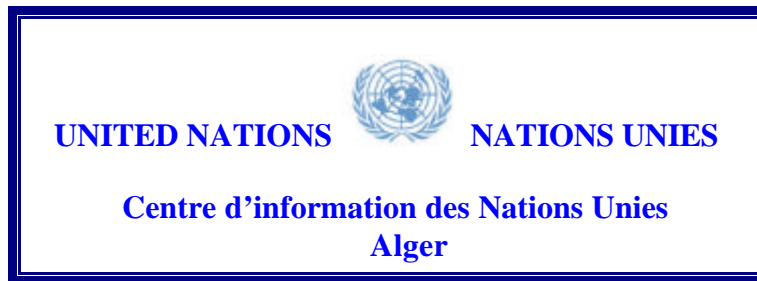


## **Le phénomène ne concerne pas uniquement le monde arabe Faible présence des femmes en politique**

*La Tribune* 25 Janvier 2009 .P04.

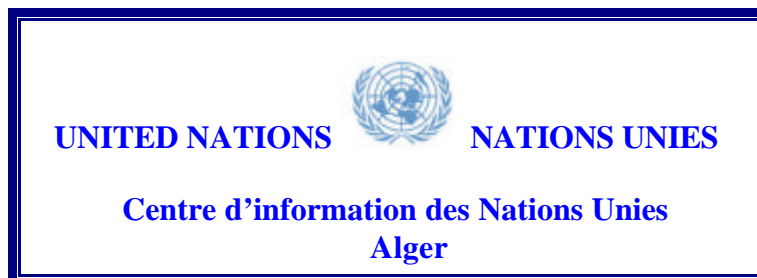
La présence des femmes arabes en politique fait l'objet depuis hier d'une rencontre de deux jours au Conseil de la nation, organisée conjointement par le Parlement algérien et le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), en présence des parlementaires algériennes et étrangères, des ministres femmes au gouvernement.... Toutes les interventions ont été unanimes à relever la faible représentation des femmes au niveau des institutions politiques et plaidé pour la nécessité, voire la «priorité» de rectifier cette situation. Un constat maintes fois soulevé dans le monde arabe mais également dans les sociétés évoluées. C'est ce qu'a noté, dans sa prise de parole, le représentant de l'Union interparlementaire (UIP), Martin Chungong, qui a estimé que «la participation des femmes en politique fait partie des préoccupations d'une grande majorité de pays à travers le monde». Qualifiant de «modeste» le taux de 9% de la représentation féminine au sein des Parlements arabes, le représentant de l'UIP a ajouté : «Si cette situation constitue un important progrès au cours de ces dernières années, elle est loin d'être satisfaisante.» Pour lui, l'Algérie fait partie des pays ayant enregistré un pas dans ce domaine ; il se réjouit que, dans la récente adoption dans le cadre de la révision de la Constitution, l'un des amendements consacre une meilleure place à la femme algérienne dans la vie politique. Martin Chungong a, en outre, émis le vœu de voir les participants à ce forum adopter des stratégies et des pistes de réflexion pour la mise en œuvre de «moyens et de mécanismes concrets» à même de «promouvoir la participation des femmes en politique et atteindre les objectifs fixés par la nouvelle Constitution algérienne».

La représentante du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) en Algérie, Mme Ayshanie Medagangoda-Labé, a indiqué, pour sa part, que l'importance de l'égalité des droits entre hommes et femmes en politique et dans la vie publique est garantie par l'article 7 de la convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et que l'Algérie a ratifiée en 1996. L'article 8 de cette même convention spécifie la participation des femmes aux travaux d'organisations internationales, a-t-elle rappelé. Cette dernière est aussi d'avis que l'Algérie a la volonté politique de garantir une meilleure représentation des femmes en politique. Elle en veut également pour preuve l'ajout de l'article 31 bis au texte fondamental du pays. Et de rappeler que l'appui de l'institution qu'elle représente au Parlement algérien



dans ce domaine remonte à l'année 2000, un partenariat qui peut être érigé en exemple pour avoir déjà donné des résultats, a-t-elle ajouté.

Selon Mme Fatma-Zohra Saï, chercheur à l'université d'Oran, les femmes qui activent dans la vie politique ont une triple responsabilité dans la mesure où elle travaille déjà dans un autre secteur et qu'elles font face à de contraignantes et éprouvantes tâches ménagères. Lors du débat qui a suivi la première séance de cette rencontre, des voix se sont exprimées pour la question des quotas au moment où d'autres s'y sont opposées.



## Participation de la femme à la politique Le système des quotas, sujet à controverse



25 Janvier 2009. (Édition web)

«La consécration d'une démocratie ne peut se réaliser sans l'implication effective et équitable de l'homme et de la femme dans les prises des décisions. La marginalisation et l'exclusion de la femme de la scène politique constituent une entrave pour le développement d'une société». C'est de l'avis du président du Conseil de la nation M. Abdelkader Bensalah, qui s'est exprimé, hier, lors du forum des femmes politiques arabes organisé à l'initiative du Parlement algérien avec la collaboration du PNUD.

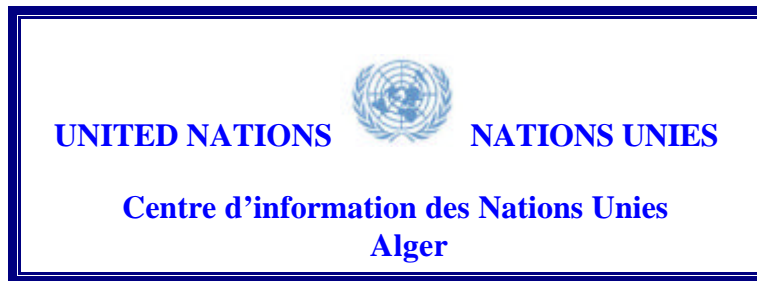
A cette occasion, M. Bensalah a indiqué que la promotion de la participation de la femme dans la vie politique demeure une question qui «interpelle toute la société appelée à avoir un regard positif comme elle exhorte les décideurs à mettre un cadre juridique et constitutionnel motivant».

De son point de vue, les partis politiques devront être les premiers à intégrer cette démarche dans leur conception politique.

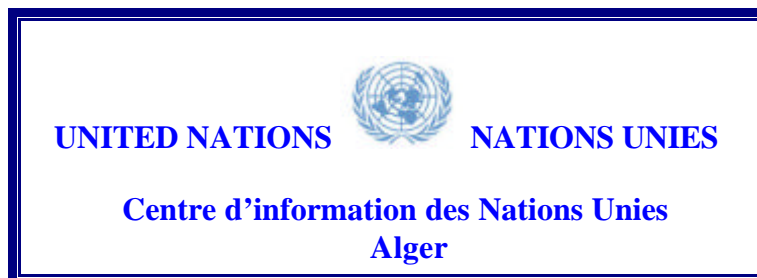
L'intervenant a indiqué que même si l'intervention de la femme, non seulement arabe mais dans le monde entier, sur la scène politique reste en deçà des espérances, il n'en demeure pas moins de dire que dans certains pays, des progrès ont été réalisés dans ce cadre. La preuve, ajoute-t-il, «des femmes ont pu accéder à des portefeuilles ministériels et même au Parlement».

En Algérie, même si la participation de la femme se fait toujours d'une façon timide par rapport aux pays arabes, «nous pourrions être un exemple à suivre».

En tout et pour tout, il y a trois femmes au niveau de l'équipe exécutive du gouvernement, 30 députés et cinq sénatrices. Dans les pays arabes, la représentation politique des femmes au sein du Parlement ne représente, selon le représentant de l'Union interparlementaire (UIP), M. Martin Chungong, que 9% , un taux jugé «modeste». Evoquant le cas de l'Algérie, il a indiqué que «les réalisations faites dans ce cadre constituent un développement extrêmement positif qui ouvre la porte à de plus grandes avancées», a-t-il soutenu tout en saluant la décision prise par le Président Bouteflika dans le cadre de la révision constitutionnelle visant la promotion de la participation de la femme dans la vie politique.



La représentante du PNUD, Mme Medagangoda-Labé, s'est dite, pour sa part, très satisfaite des mesures prises «qui marquent, encore une fois, la volonté de l'Algérie, sous la conduite du président de la République, M. Abdelaziz Bouteflika, d'œuvrer pour l'égalité des femmes et des hommes et le renforcement de la participation des femmes à la vie politique». Prenant la parole, la ministre déléguée chargée de la Famille et de la condition féminine, Mme Nouara Saadia Djaafer, a souligné qu'il est nécessaire de se pencher sur les accès permettant une meilleure présence politique de la femme arabe. En s'appuyant sur les expériences, notamment européenne, la ministre a plaidé pour l'introduction du système du quota. Elle souligne que dans les pays appliquant ce système, la représentation féminine est relativement importante car elle se situe au seuil de 19,3% alors que dans les autres pays, elle est de l'ordre de 14%. Les avis des participantes à ce forum n'ont pas fait l'unanimité concernant ce système. Lors du débat, ce dernier a fait l'objet de controverse. Certaines des parlementaires considèrent que ce système constitue une option transitoire pour accéder aux Parlements en attendant «le changement des mentalités». D'autres le rejettent catégoriquement, estimant que les partis politiques devront «favoriser l'approche par compétence autant pour les femmes que pour les hommes». «La femme ne demande pas de l'aumône à son chef de parti. Accéder à des postes de responsabilité selon ses mérites est tout simplement un droit», dira une parlementaire. D'après une étude présentée par Fatima Zohra Sai, chercheur universitaire, la «sous-représentation féminine» est due essentiellement à la démarche des formations politiques. Au niveau de l'APN, sur 21 partis siégeant, seulement 9 ont une représentation féminine, entre autres le FLN et le PT avec 11 députées. Les autres ont «sauvé la face» avec une seule représentation. Si l'on s'en tient également à la répartition par wilaya, on constate également que la forte concentration de la présence féminine dans la sphère politique se limite aux grandes villes. Les femmes sont souvent mal classées, selon la même étude, dans les listes électorales, ce qui diminue ses chances, a expliqué l'intervenante. Par ailleurs, les représentantes de la société civile se sont élevées pour dire qu'il est temps «d'ouvrir les voies d'accès au Parlement». Actuellement, déplorent-elles, «on ne peut en avoir ce privilège sauf via un parti politique».



## Forum à Alger sur la participation de la femme arabe dans la vie politique



25 Janvier 2009. (Édition web)

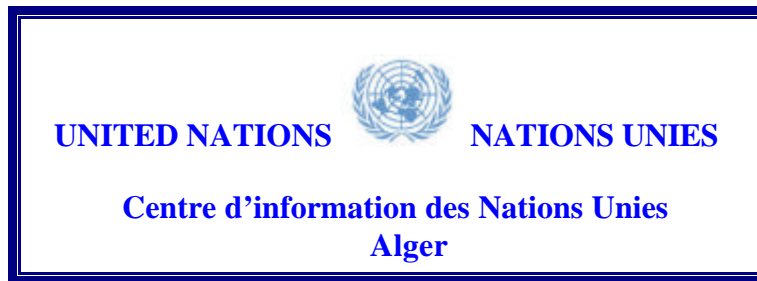
Les travaux du forum des femmes politiques arabes ont débuté samedi à Alger avec la participation de femmes parlementaires de plusieurs pays arabes et de représentants de l'Union interparlementaire (UIP). Co-organisée par le Parlement algérien et le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), cette rencontre se penchera, deux jours durant, sur plusieurs thèmes liés à la participation de la femme dans la vie politique, la présentation des expériences arabes dans ce domaine, ainsi que l'expérience européenne en matière de la notion législative et sociale. Le forum sera sanctionné par des recommandations devant consolider le positionnement de la femme dans la carte politique des pays arabes et approfondir la vision et le rôle de sa participation politique.

Le président du Conseil de la nation, Abdelkader Bensalah, a admis, dans une allocution prononcée à cette occasion, la "faiblesse" de la représentation féminine au sein des institutions politiques et des centres de décision, considérant cet état de fait comme une "réalité mondiale sur laquelle il faut insister". Il a également fait remarquer que la région arabe est "plus touchée par (ce phénomène)", soulignant que les pays arabes "ne peuvent aspirer au progrès escompté tant que le champ de la participation politique n'est pas élargi à toutes les citoyennes et à tous les citoyens sans discrimination aucune".

M. Bensalah a ajouté, à ce propos, que les sociétés arabes "ne peuvent réaliser le développement équilibré qu'à la seule condition de lutter contre la discrimination existant entre l'homme et la femme", soulignant que la participation de la femme à la vie politique "est devenue, aujourd'hui, une nécessité impérieuse imposée par la réalité du développement et dictée par le besoin de la préservation de la voie démocratique que les pays œuvrent à réaliser".

### **Plaidoyer pour une meilleure présence de la femme arabe dans la vie politique**

Les participants au forum des femmes politiques arabes, dont les travaux ont débuté samedi à Alger, ont plaidé pour une meilleure présence politique de la femme arabe, estimant que cela est devenu une "nécessité, voire même une priorité". Ainsi, pour le



représentant de l'Union interparlementaire (UIP), Martin Chungong, "la participation des femmes en politique fait partie des préoccupations d'une grande majorité de pays à travers le monde", ajoutant que la promotion de cette participation "est, aujourd'hui, reconnue comme une nécessité, voire une priorité pour tout le fonctionnement politique équilibré, soucieux des besoins et des intérêts de toutes les composantes d'une société".

Le représentant de l'UIP qui a fait état de 9% seulement de la représentation féminine au sein des parlements dans le monde arabe, a qualifié de "modeste" cette participation, estimant que "si cette situation constitue un important progrès au cours de ces dernières années, elle est loin d'être satisfaisante". Il est clair aujourd'hui, a-t-il dit, que la situation change et évolue dans de nombreux pays", citant le cas de l'Algérie où il s'est particulièrement réjoui de la récente adoption dans le cadre de la révision de la Constitution, d'un amendement portant sur la promotion de la participation de la femme algérienne à la vie politique. "C'est là un développement extrêmement positif qui ouvre la porte à de plus grandes avancées", a-t-il soutenu.

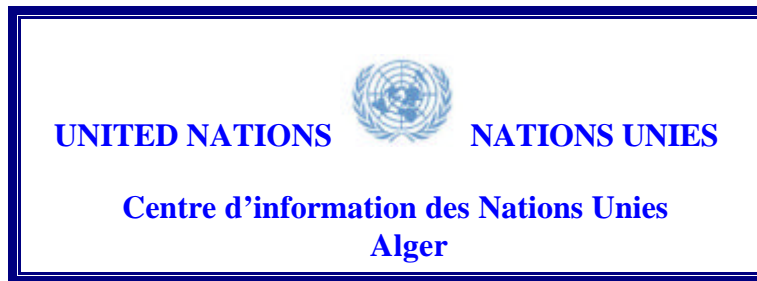
M. Chungong a, en outre, émis le vœu de voir les participants à ce forum adopter des stratégies et des pistes de réflexion pour la mise en œuvre de "moyens et de mécanismes concrets" à même de "promouvoir la participation des femmes en politique et atteindre les objectifs fixés par la nouvelle Constitution algérienne".

De son côté, la représentante du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) en Algérie, Ayshanie Medagangoda-Labé, a indiqué que l'importance de l'égalité des droits entre hommes et femmes en politique et dans la vie publique, est garantie par l'article sept de la convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et que l'Algérie a ratifié en 1996. L'article huit de cette même convention spécifie la participation des femmes aux travaux d'organisations internationales, a-t-elle rappelé.

Mme Medagangoda-Labé, a relevé aussi que l'Algérie "s'attache, aujourd'hui, à asseoir une meilleure représentation des femmes en politique", précisant que cette volonté "s'est traduite par l'ajout de l'article 31 bis". Cet article stipule que l'Etat œuvre à la promotion des droits politiques de la femme en augmentant ses chances d'accès à la représentation dans les assemblées élues.

Rappelant que l'appui du PNUD au Parlement algérien dans le domaine de la représentation des femmes à la vie politique remonte à l'année 2000, la même intervenante a relevé que "depuis cette date, le partenariat Algérie-PNUD pour une meilleure représentativité féminine en politique peut être érigé en exemple, car ayant déjà donné beaucoup de résultats".

Evoquant la tenue de ce forum, Mme Medagangoda-Labé a estimé qu'il va permettre



de "faire le point sur l'état actuel de la participation des femmes à la vie politique, et favoriser l'échange d'expériences autour du rôle des partis politiques et des mécanismes susceptibles d'encourager la participation des femmes dans la sphère politique". La représentante du PNUD s'est d'autre part, réjouie de l'initiative "qui marque, encore une fois, la volonté de l'Algérie, sous la conduite du président de la République, Abdelaziz Bouteflika, d'œuvrer pour l'égalité des femmes et des hommes et le renforcement de la participation des femmes à la vie politique". "Les femmes algériennes demeurent un symbole de lutte et je m'incline respectueusement devant leur héroïsme et leur courage", a-t-elle reconnu. Pour sa part, Fatma-Zohra Saï, chercheur à l'université d'Alger, a estimé que les femmes "ne peuvent s'impliquer dans la vie politique que si elles parviennent à acquérir une autonomie personnelle, à se dégager des tâches domestiques et à réaliser un partage des obligations et des responsabilités". Elle a attribué, dans ce sens, la faible présence des femmes dans les espaces politiques à leur "refus" ou leur "réticence" à s'investir dans la vie politique", soulignant que les partis politiques "peuvent contribuer à renverser la tendance en adoptant des mesures susceptibles de changer le cours des événements".